



COMMUNE DE MOYAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 11 décembre 2017

Secrétaire de séance : Mme Gaudin-Thomas

Absents : Mme Mutrelle pouvoir Mr Saucisse, Messieurs Lebey & Brochand sont arrivés en cours de séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 28/11/2017.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point sur l'organisation du temps scolaire, le conseil municipal approuve cet ajout.

1. ACHAT D'UN TERRAIN RUE GUSTAVE FLAUBERT

Vu la Délibération 2017-62,

Vu l'avis des services de France Domaine du 10 décembre 2017,

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité d'acquérir un terrain. Vu la position stratégique de celui-ci, plusieurs réalisations sont possibles : un parking, un aménagement hydraulique, urbain, la construction de logements ou de commerces.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente du terrain situé en bordure de la rue Gustave Flaubert et de la place de Verdun, cadastré respectivement section AB n°27 et section AB n°254 P pour une superficie totale d'environ 112a 70ca (surface à déterminer par géomètre), correspondant aux besoins de la commune pour réaliser son projet.

Comme évoqué lors de la délibération 2017-62 du 26 octobre 2017 le Conseil Municipal a approuvé la demande d'intervention de l'EPFN pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière et autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints, titulaires d'une délégation de signature, à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

Dans l'attente de la validation du dossier par l'EPFN, la commune de Moyaux doit signer un compromis de vente en incluant une faculté de substitution.

Délibération 2017-80

Le conseil Municipal, à l'unanimité l'accord de principe suivant :

- Approuve L'achat d'un terrain d'une superficie d'environ 112a 70ca cadastré section AB n°27 et section AB n°254 P, appartenant aux Consorts LEROUX, sis à Moyaux (14590) en bordure de la rue Gustave Flaubert en vue d'y implanter un parking, un aménagement hydraulique, urbain, la construction de logements ou de commerces au prix net vendeur de CENT MILLE EUROS (100 000.00€) hors frais de notaire, d'arpentage et de clôture ;
- nomme Maître Jean Luc BAERT, notaire à Moyaux (14590) pour établir les actes, et de régler les frais correspondant à cet achat ;
- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints, titulaires d'une délégation de signature, en cas d'indisponibilité, pour signer tout compromis de vente avec faculté de substitution au profit de l'EPFN ainsi que tous documents concernant le projet y compris l'éventuelle substitution au profit de l'EPF de Normandie.

2. RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI

Arrivée de Alain Lebey.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat en CDD, pour accroissement temporaire d'activité établi en application des dispositions de l'article 3,1° de la loi du 26/01/1984 modifié, sur les bases suivantes :

- 16/35^{ème} annualisée
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
- rémunération sur la base du 1^{er} échelon des adjoints techniques
- affectation : entretien et gestion des locations de la salle d'Ornano, remplacement à l'école maternelle...

Monsieur Calus, Adjoint au Maire, explique qu'au bureau du maire il a voté contre, ce pourquoi il s'abstient pour ce vote.

Délibération 2017-81

Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour et 1 abstention la création de ce contrat énoncé ci-dessus.

3. TRAVAUX DE LA CANTINE : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Suite aux forts désagréments des travaux de réhabilitation de la cantine il est proposé d'exonérer les locataires Mr et Mme Maunoury de trois mois de loyer (loyer charge comprise) : janvier, février et mars 2018.

Délibération 2017-82

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

4. CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE DANS LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Arrivée de Michel Brochand.

Vu la délibération n°2017-162 de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie portant sur le pacte financier et fiscal de solidarité – volet « reversement de fiscalité » - convention pour le reversement de la taxe d'aménagement,

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération de la communauté d'agglomération en date du 9 novembre 2017, il est nécessaire d'adopter la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue dans les zones d'activités communautaires.

La convention est annexée au guide.

Délibération 2017-83

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention annexée.

5. CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Vu la délibération n°2017-161 de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie portant sur le pacte financier et fiscal de solidarité – volet « reversement de fiscalité » - convention pour le reversement du foncier bâti,

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération de la communauté d'agglomération en date du 9 novembre 2017, il est nécessaire d'adopter la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires.

La convention est annexée au guide.

Délibération 2017-84

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention annexée.

6. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame Gaudin-Thomas, adjointe au Maire, explique que le Conseil d'Ecole réuni ce lundi 18 décembre a validé le passage de l'école à quatre jours.

Madame Gaudin-Thomas propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Délibération 2017-85

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle organisation.

7. INFORMATIONS DIVERSES :

8. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Mme Gaudin-Thomas, Adjointe au Maire souligne que les colis des anciens ont été distribués samedi 16/12, et que cela a été apprécié.
- Mr Saucisse, Adjoint au Maire, informe des problèmes d'inondations, et qu'il est nécessaire de travailler régulièrement sur le réseau pluvial. De plus il rappelle que les administrés qui n'auraient pas récupéré leurs numéros d'habitations qu'ils peuvent encore le faire.
- Mr Lebey, conseiller municipal, souligne que la Ste Barbe s'est bien déroulée, et que pour 2018 la municipalité a pour projet d'améliorer la caserne.
- Michel Brochand, conseiller municipal, informe que le prochain spectacle aura lieu le 27 janvier avec les enfants des écoles.

-

9. DATES A RETENIR

- 13/01 : Vœux du maire